



PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION
COMMUNE DE PLUMAUGAT
N° 155**

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Vendredi 19 Septembre 2025

« Les gâs d'ici chez les ch'tis »,

Un film et des témoignages pour rappeler une histoire méconnue

Dimanche 2 novembre, à 15h00, salle des fêtes de Plumaugat, d'anciens saisonniers témoigneront sur ce que furent « les plus belles années de leur vie ». Auparavant, un film et un documentaire rappelleront l'histoire de ces jeunes bretons partis, dans les années 1950, faire la saison des betteraves dans le Nord de la France pour améliorer l'ordinaire de leur famille restée au pays.

Le livre (82 pages, 18€, par Yvon LECHEVESTRIER chez Ar collection éditions) est sorti en juin dernier et s'est déjà vendu à plus de 800 exemplaires. De son côté, Amélie DEGOUYS prolonge l'histoire dans un film de 28 minutes avec le témoignage d'anciens saisonniers, toujours bon-pied, bon-œil.

*Dimanche 2 novembre, venez les écouter. **Entrée gratuite.***

Autres dates : le 11 octobre 15h00 MJC de Lamballe, le 16 novembre 15h00 cinéma le Cellic Saint Méen Le Grand

RESUME CM DU 11 Septembre 2025 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Travaux sécurité rue de St Méen le Grand – RD 19 : choix de l'entreprise (signalisation) : M. le Maire rappelle au CM le projet d'aménagement d'un plateau sur cette rue et présente le PV de la commission d'ouverture des plis pour le lot signalisation. Après délibération, le CM retient l'offre de HELIOS BRETAGNE (6 990 € HT).

Demande d'extension d'un élevage laitier : M. Vincent CREPEL (Quédillac) : avis sur la demande d'enregistrement : M. le Maire fait part au CM qu'une enquête publique est en cours pour l'enregistrement de l'augmentation d'un atelier laitier (passage de 150 à 180 vaches) et que la commune est concernée par le plan d'épandage sur 3 parcelles. Après délibération, le CM considère que ce dossier n'appelle aucune observation.

Dinan Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2025. Après délibération, le CM adopte le rapport de la CLECT et le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2025 qui s'élève à – 35 880 € pour notre commune.

Dinan Agglomération : Adoption du règlement intérieur des bibliothèques du réseau LIRICI : M. le Maire rappelle que le réseau LIRICI regroupe 31 bibliothèques (34 à compter du 15 octobre) sur le territoire de Dinan Agglomération et qu'il conviendrait de mettre en place un règlement intérieur sur l'ensemble du réseau LIRICI. Après délibération, le CM

approuve le règlement proposé qui sera applicable au 15 octobre 2025.

Dinan Agglomération : Tarifs de la bibliothèque : M. le Maire fait part au CM que depuis le 24 novembre 2021, le réseau LIRICI rassemble une trentaine de bibliothèques sur le territoire de Dinan Agglomération et que dans le cadre de l'adoption du règlement intérieur de ce réseau il serait opportun de revoir les tarifs. Après délibération le CM approuve les tarifs proposés (prêts de documents : gratuit – facturation au prix d'achat des documents et matériel perdus ou abîmés – Vente de livres et revues issus du désherbage – 1€).

ETOS : coupe d'arbres 2025/2026 : M. le Maire fait part au CM d'un courrier de l'ONF qui préconise de réaliser des coupes de bois (environ 65 m3) en 2025/2026 sur le périmètre de l'ETOS. Après délibération, le CM valide ce projet.

Prix vente bois ETOS 2025/2026 : Après délibération le CM fixe le prix de vente à 16 € TTC le stère.

Tarifs Gîtes « Les Hirondelles » Modification tarifs 2026 : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 26 avril 2025 relatif aux tarifs de location 2026 ; propose de modifier les dates de tarifs de haute saison et de fixer un tarif de remise en état lorsque le ménage n'est pas fait au départ des résidents. Après délibération, le CM décide de fixer la haute saison aux mois de juillet et août et le tarif de remise en état du gîte à 20 € /heure.

Dispositif protège toit : Révision convention : M. le Maire rappelle au CM la convention du 22 février 2025 relative à ce dispositif ou il était prévu une occupation temporaire d'une durée de 3 mois. Après délibération, le CM décide de porter l'occupation temporaire à un mois.

Demande d'admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables (débiteurs divers) : M. le Maire informe le CM qu'il a reçu du compte public une liste d'admission en non-valeur. Après étude de la liste, le CM décide d'admettre en non-valeur la somme de 4 350 € (dettes de 2023 et janvier 2024 loyer restaurant) et autorise M. le Maire à rédiger un mandat de régularisation.

Subventions 2025 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collègues. Le CM accorde une subvention à l'USP (foot) 300€ et aux Kiwanis (joutes) 100 €.

Associations de Plumaugat: Convention de mise à disposition de locaux ou terrains – complément de la délibération du 27 mars 2025 : M. Le Maire rappelle au CM la délibération du 27 mars dernier ou le CM avait autorisé M. le Maire à signer des conventions de mise à disposition de locaux aux associations qui les utilisent et entreposent du matériel. Il fait part au CM que l'association USP (foot) a décidé de reprendre ses activités et qu'une nouvelle association « La Boule Plumaugataise » utilise le terrain de boule près de l'étang. Il serait opportun de rédiger une convention de mise à disposition avec ces 2 associations. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer les conventions.

OGEC Subvention complément aux frais de fonctionnement école du Sacré Cœur 2023/2024 et 2024/2025 : M. Le maire rappelle au CM que la convention signée en 2022 avec l'OGEC est arrivée à son terme en 2024. Lors du CM du 5 septembre 2024, il avait été décidé d'attendre les résultats de l'année 2023/2024 pour renouveler cette convention. Compte tenu du déficit de l'année 2023/2024, le CM décide d'augmenter le forfait par élève de 100 € (de 750 € à 850 € pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025) soit un total de 16 000 €.

PELE – MELE :

1 – Chemins de randonnée : l'association « Plumaugat Patrimoine » se mobilise pour identifier et entretenir plusieurs kilomètres de chemins pour les randonneurs. Nous invitons les usagers et riverains à respecter la signalétique apposée pour le balisage. Toute détérioration identifiée pourra faire l'objet de poursuites.

2 – Divagation des chiens : Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer son chien. Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument permettant son rappel.

Un chien est aussi considéré en divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de 100 m.

3 – Déjections canines : Il est demandé aux propriétaires de faire le nécessaire pour ne pas laisser de traces du passage de leur chien sur les espaces publics (trottoirs et espaces verts). Merci de ramasser les déjections !

4 – Collecte du sang :

- à la salle des fêtes de Broons : Lundi 22 septembre de 14h15 à 18h45.
- à la salle des fêtes de Caulnes : Vendredi 17 octobre de 14h00 à 18h30.

5 – Ecole de musique associative Rance Musik : Tous niveaux (enfants / adultes), vous souhaitez apprendre à jouer d'un instrument cuivre ou percussion, rendez-vous le samedi matin à Quédillac dans une ambiance conviviale et sans pression. *Contact 06.58.53.05.17 ou bfrancemusik@gamil.com*

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.
Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher : Voir flyer.

Le Conciliateur de justice : se tient à votre disposition le 1er mercredi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur rendez-vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en septembre et octobre :

Vendredi 26 septembre à 20h30 : Préparation du calendrier des fêtes 2026 à la salle St Pierre
Vendredi 10 octobre : Belote Club du Bon Accueil
Dimanche 12 octobre : Banquet du CCAS

La vie de nos commerçants et artisans :

NOUVEAU : DYMA Confort Dépannage et entretien – Plombier – Chauffagiste – Energies Renouvelables – Artisan agréé RGE

Contact : Dylan MASTON, 7 Le Questay / 07.65.16.73.99

Dans le canton :

Journées européennes du patrimoine les 20 & 21 septembre :

- A Caulnes : visites guidées église Saint Pierre et Paul / anciennes geôles (Gratuit).
- A Guitté : visite du parc et du château de Couëllan (6€, gratuit pour les moins de 18 ans)
- A Broöns : visite de la congrégation des sœurs

Samedi 27 septembre à Caulnes : repas à emporter des pêcheurs de la Haute Rance.

Football :

A l'extérieur : 21 septembre à 13h30 contre Merdrignac (3)

A domicile : 5 octobre à 15h30 contre Lanrelas (3)

Messes :

Dimanche 21 septembre à 10h00 à la Communauté à Broons : Messe de rentrée

Dimanche 12 octobre à 10h30 à Plumaugat (Banquet CCAS)

Dimanche 19 octobre à 10h30 à Plumaudan (Messe en famille)

Réunion publique : préparer sa retraite

Le 8 octobre 2025 à 18H30 à Petite Salle des Fêtes de CAULNES

Sur inscription auprès de France Services Caulnes : 02.96.88.70.37 ou caulne@france-service.gouv.fr

Réservé aux plus de 55 ans